

Le 14 mai 2012.

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 14 mai 2012, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Nicole Côté, conseillères  
Monsieur Guy Hudon, conseiller  
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Madame Lise Nolette et Messieurs Pascal Paquette et Jean-Luc Lavigne sont absents.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

#### **07-05-12 RÉPARATION ASPHALTE**

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager la firme Pavage Préfontaine de Windsor, suivant sa soumission du 23 avril dernier au montant de 10 025 \$ plus les taxes, pour faire les réparations d'asphalte suivantes :

- Resurfaçage rue Pierre-Bélair
- Resurfaçage sur Principale

Ces travaux seront payés à même la balance de subvention d'amélioration du réseau routier municipal, 2011-2013 au montant de 5 500 \$, le surplus sera payé à même le budget de voirie ordinaire.

#### **08-05-12 RÉPARATION ASPHALTE**

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager la firme Pavage Préfontaine de Windsor, suivant sa soumission du 23 avril dernier au montant de 7 775 \$ plus les taxes, pour faire la réparation d'asphalte sur le rang 1 sud. Ces travaux seront payés à même les revenus des sablières, en vigueur depuis la réglementation de 2009.

#### **09-05-12 PRIORITÉS PROJET MADA**

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham désigne les priorités suivantes, concernant le projet MADA, soit :

- Pour la bâtisse du centre communautaire, l'isolation, la fenestration, le plancher, la ventilation (air climatisé), agrandir la verrière, l'entrée et la rampe pour les personnes handicapées.

#### **10-05-12 ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ PROJET MADA**

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham s'engage à contribuer avec un montant de 22 618 \$ au projet, à même ses surplus.

#### **11-05-12 BAIL EMPHYTÉOTIQUE**

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un bail emphytéotique avec le comité récréatif de Notre-Dame-de-Ham pour le terrain de jeux. Appeler Me Jeannot Aubert ou Me Louise Aubert pour le faire et/ou l'enregistrer seulement.

#### **12-05-12 LANCEMENT POLITIQUE FAMILIALE**

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les chargées de projet de la municipalité complèteront la politique familiale sur les indications des élus municipaux, et qu'elle sera lancée lors de la journée familiale de la St-Jean, le 23 juin prochain. Programme à suivre.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire élaguer des arbres près de la grotte.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'un autre appareil téléphonique pour le local des pompiers, cet appareil pourra servir également pour les appels Somum.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Geneviève Boutin ait accès au logiciel Somum, pour rédiger des listes d'appels et les faire à partir de son portable.

Entente incendie Régie des 3 Monts : on attend leur résolution.

Réparation chemin rang 10 : il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire des travaux en entraide avec la municipalité de Ham-Nord, et on paiera 50% des coûts, pour le bout de chemin qui se rend à une propriété située dans notre municipalité.

Caméra de surveillance pour les sablières : on a demandé un avis à notre avocate.

Il est proposé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les droits de mutation et les taxes de 2012 ne soient pas exigés de la part de la Coop. à titre de soutien municipal, pour un montant total de 2 243 \$.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'envoyer une lettre à M. Yvon Plante, qu'il doit faire le ménage sur son terrain de la rue Principale, remplir le trou ou le clôturer, et qu'il n'a pas le droit de s'y établir avec une roulotte.

On répondra à Mme Ginette Gauthier et M. Allain Talon qu'on ne peut donner de permis pour un puits et une installation septique s'il n'y a pas de permis de résidence. Également il n'est pas permis d'avoir une maison mobile dans cette zone, ni une roulotte. C'est la position officielle du conseil présentement.

### **13-05-12 CERTIFICAT AUTORISATION COOP DE SOLIDARITÉ**

Il est proposé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un certificat d'autorisation n'est pas requis pour la Coop de solidarité de Notre-Dame-de-Ham, et que le règlement de zonage numéro 340, articles 4.2.1.1 et 4.2.4.1 permet l'usage épicerie, restauration et poste d'essence dans cette zone, tel que déjà établi par le permis de construction.

Information du Ministère des Transports, résolution municipale à transmettre dans le contexte d'une demande d'accès aux routes par un promoteur, lors de l'implantation de nouveaux développements résidentiels, commercial ou industriel, pour une étude de sécurité pour l'octroi d'un nombre limité d'accès présentant les meilleures distances de visibilité.

Le maire par la signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20 h 23).

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard  
Seconder par Mme Nicole Côté

**En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.**

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1

Directrice générale et sec. très.

